



ÉTAT DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE (SIA V)



GRANDES LIGNES

1. La cinquième édition du rapport sur l'état de l'intégration en Afrique (SIA V) contient des informations relatives au processus de mise en œuvre de l'agenda de l'intégration par les communautés économiques régionales (CER) et la Commission de l'Union africaine. Le présent rapport a pour objectif général d'informer les décideurs politiques du continent sur l'état de l'intégration en Afrique et fait des recommandations sur les moyens d'accélérer l'intégration économique et politique du continent.
2. Les CER entreprennent divers programmes et activités dans plusieurs domaines de l'intégration. Le rapport vise à suivre de près le progrès accompli dans les domaines clés de l'intégration à savoir: les échanges commerciaux, la promotion de l'investissement, l'infrastructure, la libre circulation des biens et des personnes, la convergence macroéconomique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité, les affaires sociales, le tourisme, l'industrie et la planification, le contrôle et l'évaluation. À cet égard, l'analyse du progrès, les défis et les perspectives futures de chacun des secteurs susmentionnés sont présentés. Le rapport évalue également l'état de l'intégration au niveau continental, en particulier au niveau de la Commission de l'Union africaine et suit de près le progrès accompli s'agissant de la mise en œuvre des initiatives et des programmes essentiels de l'Union africaine. Enfin, certaines meilleures pratiques et expériences en Afrique méritent d'être soulignées et le plus important est l'arrangement tripartite EAC-SADC-COMESA. À cet effet, le rapport examine le progrès réalisé dans le processus de négociation tripartite ainsi que la mise en œuvre de divers programmes arrêtés.

QUEL EST L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION AU SEIN DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES?

COMMERCE

3. Les pays africains, en tant que bloc économique, occupent une très faible position dans le classement économique mondial. Le continent africain représente 14% de la population mondiale; il ne représente que 3% du PIB mondial et ne reçoit que 3% de l'investissement direct étranger. S'agissant du commerce mondial des biens, l'apport du continent n'est que de 1,8 % des importations et 3,6 % des exportations. Ces pourcentages sont même inférieurs dans le secteur des services: respectivement 1,7% et 1,8% des importations et des exportations. En dépit du classement général relativement défavorable, la situation est assez mitigée si l'on considère les pays pris individuellement. Le commerce intra-africain se situe aux environs de 12% par rapport à 60%, 40%, 30% du commerce intra-régional réalisé respectivement par l'Europe, l'Amérique du Nord et l'ASEAN. Même si l'on tient compte du commerce transfrontalier informel non comptabilisé de l'Afrique, le niveau total du commerce intra-africain risque de ne pas dépasser 20%, ce qui demeure encore inférieur à celui des autres régions principales du monde.
-

4. L'Union africaine reconnaît huit CER qui représentent essentiellement des blocs commerciaux, et dans certains cas, impliquent une coopération politique. Toutes ces communautés constituent des 'piliers' de la communauté économique africaine (AEC). Les CER sont sur le point de mettre en œuvre le Traité d'Abuja à différents rythmes. La Communauté de l'Afrique de l'Est est la plus avancée dans le lancement de son Marché Commun en 2010. Le COMESA a lancé son Union douanière en juin 2009. La CEDEAO et la SADC ont accompli des progrès dans la consolidation de leurs Zones de libre-échange (ZLE). La CEEAC a initié sa ZLE en 2004, mais est confrontée à d'énormes difficultés dans sa mise en œuvre. L'UMA, la CEN-SAD et l'IGAD avancent lentement et sont toujours à l'étape de la coopération au sein de leurs États membres.

BARRIÈRES NON TARIFAIRES (BNT)

5. En dehors des problèmes liés à la mise en œuvre des ZLE arrêtées de commun accord, les CER se heurtent également aux barrières non tarifaires au commerce. À cet égard, elles ont différentes approches pour négocier les BNT. Les trois CER signataires de l'arrangement tripartite ont adopté un programme sur la suppression des BNT qui est un système informatisé à l'usage des parties prenantes des États membres pour informer sur les barrières non tarifaires et contrôler les processus de leur élimination. Par exemple, le système en ligne a été installé depuis 2009 et entre cette période et 2013, un nombre total de 338 BNT avaient été mentionnées dans la région de la SADC, dont 300 ont été depuis lors examinées. La CEDEAO a institué des comités nationaux pour résoudre les problèmes posés par les BNT et les bureaux des contentieux installés aux frontières, tandis que le reste des CER n'a pas encore créé un tel système pour supprimer les BNT.

POSTES-FRONTIÈRE JUXTAPOSÉS (OSBPS)

6. Quelques CER ont élaboré des politiques de compétition et sont des communautés qui soit émigrent vers l'Union douanière et le Marché commun soit ont atteint ces étapes. L'un des principaux instruments de la facilitation du commerce est l'initiative des postes-frontière juxtaposés (OSBPs). Le concept sert à réduire au minimum les retards aux postes frontaliers le long des principaux corridors de transport dans la région, souvent en raison des infrastructures médiocres, des procédés manuels, des procédures fastidieuses et non intégrées et des embouteillages. Selon le concept des OSBP, toutes les circulations routières s'arrêteraient une fois dans chaque direction du trajet, ce qui faciliterait un mouvement plus rapide des biens et des personnes, permettant aux agents de contrôle frontalier des deux États Partis d'effectuer une inspection conjointe. Le concept a été utilisé pour la première fois aux postes-frontière juxtaposés de Chirundu entre le Zimbabwe et la Zambie, considéré comme un succès. La création des OSBPs est à présent largement adoptée dans diverses CER comme le COMESA, l'EAC, la CEDEAO, la SADC et la CEEAC.

POLITIQUES DE COMPÉTITION ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

7. Peu de CER ont élaboré des politiques de compétition et il s'agit généralement de communautés faisant la migration soit vers l'Union douanière et le marché commun soit ont atteint ces étapes. La Commission de la compétition du COMESA a commencé ses activités et vise à faciliter la notification et les acquisitions dans la région. Une agence d'investissement régional du COMESA a été créée et se trouve au Caire en Egypte. Son rôle est de coordonner et de renforcer les activités des agences de promotion de l'investissement national. Par ailleurs, plusieurs forums d'investissement du COMESA ont été organisés dans le but de promouvoir le COMESA en tant que destination d'investissement et créer des liaisons entre les acteurs commerciaux du COMESA et en dehors du COMESA. L'impact positif du programme thématique des très petites, petites et moyennes entreprises (TPPME) a contribué aux chaînes des valeurs nationales et régionales et aux partenariats économiques au sein des TPPME. Le COMESA a récemment adopté la stratégie des très petites, petites et moyennes entreprises (TPPME) du COMESA. La Communauté de l'Afrique de l'Est dispose d'un modèle de code d'investissement et il est prévu de l'élever au rang de législation/protocole de la Communauté de l'Afrique de l'Est en faisant de l'EAC une destination d'investissement. Le Conseil économique de l'Afrique de l'Est (EABC) est l'organe faîtière des associations économiques du secteur privé et des sociétés de cinq pays de l'Afrique de l'Est. L'annuaire économique de l'Afrique de l'Est est le tout premier annuaire économique le plus complet en Afrique de l'Est. La SADC a finalisé un protocole sur le financement et l'investissement en 2006 et l'entrée en vigueur en avril 2010. La CEDEAO œuvre dans les trois domaines, notamment: la création du Marché de l'investissement commun de la CEDEAO (ECIM), la promotion du climat des investissements et l'intégration du marché financier. La CEEAC s'emploie à mettre en place une stratégie régionale sur la promotion de l'investissement et la création d'un fonds de garantie des PME.

INFRASTRUCTURE

Transport routier

8. Afin de prendre soin des infrastructures routières actuelles et sans cesse croissantes par un entretien et une gestion appropriés, les pays du COMESA ont entrepris des réformes de gestion et de financement du secteur routier. La plupart des pays ont institué des fonds routiers et des agences de développement des routes afin d'entretenir les réseaux régionaux et nationaux. Au nombre des pays qui ont institué ces fonds et des autorités routières citons : R.D.Congo, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. La principale source de financement pour l'entretien routier est la taxe prélevée sur les carburants tandis que la construction et la réhabilitation ont été financées par des dotations budgétaires publiques,

l'emprunt des banques de développement et des fonds des partenaires à la coopération.

9. La CEDEAO a créé des comités de facilitation du transport et du transit routier national dont les membres proviennent de tous les acteurs des secteurs public et privé clés dans la facilitation du commerce et du transport dans tous les États membres pour veiller à la fluidité du commerce et du transport le long de leurs corridors respectifs. La CEDEAO coordonne un programme de facilitation du transport et des autoroutes multinationales financé par la Banque africaine de développement entre le Nigeria et le Cameroun (Corridor routier Bamenda-Enugu) et la construction de trois ponts importants en Sierra Leone (Sewa, Waanje et Moa). La Commission facilite également le développement du corridor routier Abidjan-Lagos par le biais de son programme de facilitation du commerce et du transport Abidjan-Lagos. Le programme comporte la réhabilitation des tronçons routiers au Ghana, au Bénin et au Togo.
 10. Bien que les projets de transport soient négociés au niveau bilatéral, l'IGAD n'a cessé de faire le lobby pour la mobilisation des fonds pour ces projets:
 - corridor Nairobi - Addis Abeba (route Isiolo – Moyale – Addis Abeba): divers tronçons sont à diverses étapes de mise en œuvre, en voie de passation de marché, de construction et de réhabilitation, de financement de la BAD et de l'UE);
 - le corridor Kampala – Juba: Nimule – Juba en cours de construction au Soudan du Sud; Gulu – Nimule (Ouganda) en voie de passation de marché;
 - le corridor de Berbera (Somaliland – Ethiopie): l'étude de faisabilité et les services détaillés de la conception de l'ingénierie sont en cours de passation de marché; et
 - le corridor Djibouti – Addis Abeba: tronçon restant de la section de l'Arta – Guelile à Djibouti en cours de passation de marché.
 11. La Communauté de l'Afrique de l'Est a identifié cinq principaux corridors au sein de la communauté (d'une longueur totale d'environ 12.000 km), qui constitue une priorité stratégique et nécessite la réhabilitation et la mise à niveau pour achever le réseau routier dans la communauté. Les réalisations essentielles comprennent:
 - les études de faisabilité et la conception détaillée de la route Arusha – Holili – Taveta et la route Malindi – Lunga Lunga et Tanga – Bagamoyo ;
 - l'étude exploratoire sur la capacité de contrat d'ingénierie civile en Afrique de l'Est;
-

- Les services de consultation en vérification pour le projet de développement routier Arusha – Namanga – Athi River;
- l'étude sur la stratégie du transport de l'Afrique de l'Est et le Programme de développement du secteur routier et le Projet de facilitation du transport de l'Afrique de l'Est.

12. Le progrès accompli dans la mise en oeuvre du plan consensuel de la CEEAC sur le transport en Afrique centrale (PDCT-AC) et ses projets prioritaires concerne la mise en oeuvre du projet d'autoroute Fougamou-Doussala- Dolisie (Gabon- Congo) et le projet de développement de la route Ouesso-Sangmelima et la facilitation de transport sur le corridor routier Brazzaville-Yaoundé.

Transport ferroviaire

13. La plupart des nouveaux projets de développement ferroviaire en cours en Afrique s'articulent autour du cadre de l'Union des chemins de fer africains qui préconisent la construction de chemin de fer à voie normale. Les réseaux dont la construction est prévue en Afrique de l'Est et en Afrique australe au titre de l'approche du corridor adopté comprennent ce qui suit:

- la liaison ferroviaire pour Djibouti, l'Éthiopie, le Soudan du Sud et le Soudan dont le point de départ est Djibouti et le terminus est Juba;
- la liaison ferroviaire reliant le Kenya, le Soudan du Sud et l'Éthiopie partant du port de Lamu et se terminant à Juba avec une liaison au réseau Éthiopie/Djibouti en passant par Moyale; et
- le chemin de fer du bassin de la Kagera reliant la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi et partant d'Isaka dont l'étude de faisabilité a été financé par la BAD.

14. Outre l'Éthiopie, Djibouti et les cinq pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est notamment : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda avaient décidé de mettre en oeuvre des réseaux de chemin de fer à voie normale pour remplacer les réseaux actuels à voie étroite. Ces pays avaient décidé de se servir de mécanisme de financement innovateur pour le réseau de chemin de fer à voie normale. Le principal projet régional de la CEEAC dans le domaine du transport ferroviaire est l'extension du chemin de fer Leketi-Franceville entre le Gabon et le Congo.

Transport aérien

15. À propos du transport aérien, divers programmes et initiatives sont en cours d'exécution dans les CER. L'Agence de supervision de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CASSOA) a transféré

son siège permanent à Entebbe, Ouganda. La CEDEAO s'intéresse au renforcement de la mise en oeuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien par l'adoption des lois de la Communauté relatives à la création d'un cadre juridique de transport aérien commun pour les États membres de la CEDEAO par l'Autorité de la CEDEAO en février 2012. Tous les pays membres de la CEEAC sont actuellement couverts par les divers programmes de renforcement des capacités de la Supervision de la Sûreté de l'Aviation (COSCAP). Le code de l'aviation civile de l'Afrique centrale a été également adopté par les ministres en charge de l'aviation civile à Bujumbura le 11 juin 2012.

ÉNERGIE

16. Le COMESA a récemment adopté un programme énergétique dont l'objectif principal est de promouvoir la coopération régionale en matière de développement énergétique, de commerce et de renforcement des capacités. Le COMESA a également adopté en novembre 2007, le cadre modèle de politique énergétique de la région. Dans le domaine de l'énergie renouvelable, une base de données de référence en matière d'énergie renouvelable a été mise au point pour la région du COMESA. Le pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP) a été créé en 2005 et adopté en novembre 2006 comme institution spécialisée du COMESA et comme véhicule pour l'amélioration de l'interconnectivité énergétique dans la région et le reste de l'Afrique. L'EAPP a adopté la feuille de route stratégique de 2025 et la conception du marché régional. Un plan directeur énergétique régional et un code de réseau ont été également mis au point ainsi que la création d'un organe régulateur indépendant.
 17. Le plan directeur énergétique de l'Afrique de l'Est a été finalisé en mai 2011 et approuvé par le Conseil sectoriel de l'EAC sur l'énergie en juin 2011. Le plan souligne le programme de la production et de la transmission à bon marché pour satisfaire la demande d'électricité de la région pour 2013-2038. Il a été mis au point de concert avec le code d'interconnexion qui régira la conception du système de transmission et les exigences opérationnelles pour l'interconnexion régionale. Le pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest (WAPP) a intensifié les efforts pour actualiser le plan directeur de la CEDEAO pour la production et la distribution dont l'adoption date de novembre 2011. Le WAPP a coordonné les mesures entreprises dans le Programme d'Urgence pour les villes de Bissau et Conakry. L'Autorité régulatrice d'électricité régionale de la CEDEAO (ERERA) est effectivement entrée dans sa phase opérationnelle pour la création d'un marché régional d'électricité en janvier 2011. Les États membres de la CEEAC ont créé en avril 2003, le pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), qui est devenu une agence spécialisée par décision 021/CEEAC/2004. L'une des principales réalisations de la PEAC est le progrès accompli en vue de la mise en oeuvre du Grand Projet Inga.
-

LIBRE CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES

18. S'agissant de la libre circulation des biens et des personnes, des résultats importants ont été obtenus dans certaines régions comme la CEDEAO, l'EAC et l'UMA; d'autre part, certaines CER (SADC, CEEAC, CEN-SAD, IGAD et COMESA) font toujours face à des problèmes. Pour ce qui est de la libre circulation des biens et des personnes, les progrès réalisés au sein de la CEDEAO sont exemplaires dans la mesure où les visas sont supprimés partout pour les ressortissants des États membres de la communauté qui voyagent à travers les États membres de la région de la CEDEAO. Les résidents de l'Afrique de l'Ouest jouissent à présent du droit de circuler librement et de s'installer n'importe où au sein de la Communauté pour mener des activités légales. Le passeport de la CEDEAO a été introduit en décembre 2000 et a été proposé en remplacement des passeports nationaux. Sa possession exempte le détenteur de remplir les formalités d'immigration et d'émigration de la CEDEAO. Les visas sont délivrés avec plus de souplesse pour les résidents du COMESA. À cet égard, huit États membres délivrent en ce moment des visas aux citoyens des autres pays du COMESA à l'arrivée à l'aéroport. Dans la région de l'Afrique centrale, il n'y a pas eu de progrès dans l'accélération de la libre circulation des personnes. En fait, certains pays de la CEEAC exigent le visa pour entrer dans leurs territoires notamment le Gabon, la Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe et l'Angola. Dans la région de la SADC, l'entrée des citoyens d'un pays membre dans le territoire d'un autre pays membre n'est pas subordonnée à l'obtention d'un visa pendant une période maximum de 90 jours par an. Cependant, une autorisation de résider dans le territoire d'un pays membre doit être obtenue en faisant une demande de permis des autorités du pays concerné conformément à la législation de l'État membre en question. Actuellement, la libre circulation des biens et des personnes au sein de la région de l'IGAD s'effectue parmi les États membres sur une base bilatérale et elle n'est pas harmonisée au niveau régional. Traditionnellement, l'Éthiopie et le Kenya suppriment les visas pour les ressortissants des deux États membres de l'IGAD. De même, l'Éthiopie et Djibouti ont un accord bilatéral similaire. La Communauté de l'Afrique de l'Est est l'une des communautés ayant fait des progrès importants dans le domaine de la libre circulation des biens et des personnes. À cet égard, le passeport de la Communauté de l'Afrique de l'Est est opérationnel et autorise des entrées multiples aux citoyens des États partis pour voyager librement au sein de la région de la Communauté de l'Afrique de l'Est pendant une période de six mois. Dans la région du Maghreb Arabe, la Tunisie est le seul pays autorisant les citoyens des autres États membres à circuler librement dans son territoire. Sur les cinq pays de l'UMA, la libre circulation des populations est instituée entre trois États membres, notamment la Lybie, le Maroc et la Tunisie. Cependant, les restrictions de visa restent appliquées entre le reste des pays sur une base bilatérale. En dépit des progrès accomplis, plusieurs obstacles freinent et même sapent le processus d'intégration. À cet égard, le mouvement des personnes se heurte à un certain nombre de problèmes, y compris les infrastructures, en

particulier le transport routier, tels que les innombrables barrages érigés par les forces de l'ordre ainsi que les barrières illégales et l'insécurité sur les routes. Les pays évoquent généralement la sécurité comme raison principale du retard dans la mise en œuvre des décisions prises au niveau régional sur la libre circulation des biens et des personnes.

CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE

19. Dans la mise en œuvre des programmes de coopération monétaire, les CER sont à diverses étapes de l'intégration. Le COMESA a mis au point un Cadre de surveillance fiscale multilatérale ; il a adopté un Plan de développement et de la stabilité du système financier; il a conçu un cadre d'évaluation pour la stabilité du système financier. L'institut monétaire du COMESA a été également créé en 2011 à Nairobi, Kenya, afin d'entreprendre tous les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de toutes les étapes du programme de coopération monétaire du COMESA. Récemment, le Comité conjoint des ministres des Finances et des Gouverneurs de Banque centrale a été transformé en Conseil de convergence du COMESA dont la responsabilité est de superviser la mise en œuvre du cadre de surveillance fiscale multilatérale du COMESA. Le COMESA a également mis en œuvre le système régional de paiement et de règlement (REPSS) et jusqu'en juin 2014, onze pays s'en servaient. Les travaux préparatoires pour la transition vers l'Union monétaire de l'EAC (EAMU) suivent leur cours. Les négociations en vue du protocole de l'EAMU sont à des stades avancés et ont couvert l'essentiel des dispositions du projet de protocole. L'examen des critères de convergence macroéconomique de l'EAC est sur le point d'être finalisé. Selon la feuille de route adoptée par la CEDEAO, on envisage de lancer la seconde zone monétaire (WAMZ) d'ici 2015 et d'introduire la plus grande zone monétaire en fusionnant les zones CFA et WAMZ d'ici l'an 2020.

AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

20. Afin d'accélérer la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), le conseil des ministres a adopté les réglementations stratégiques clés. Par ailleurs, le plan stratégique de la CEDEAO pour le traitement et le développement du secteur du bétail a été préparé et adopté. Il s'agit d'un aspect important de la mise en œuvre de l'ECOWAP aux niveaux national et régional dans le secteur des ressources animales. L'Alliance pour le commerce des denrées en Afrique orientale et australe (ACTESA) est une organisation d'alliance régionale et une agence spécialisée du COMESA. De son côté, la SADC poursuit le contrôle et la mise en œuvre de la Déclaration de Dar Es-Salaam et le Plan d'action sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi que les priorités du RISDP sur la sécurité alimentaire et les ressources naturelles. En outre, la SADC met en œuvre le Réseau de sécurité des semences de la SADC (SSSN) qui vise à faciliter la création d'un marché régional des semences. De même, la SADC facilite la mise en œuvre du système harmonisé des semences dans tous les États membres de la SADC. L'IGAD a mis au point un programme

régional de gestion des risques de catastrophe et s'efforce de l'exécuter. Actuellement, elle se livre à l'initiation de la création d'un fonds régional pour les catastrophes et élabore une carte et un atlas des principaux accidents qui causent des catastrophes dans la région de la SADC. Un plan d'action pour la sécurité alimentaire de l'EAC (2011 -2012) a été élaboré et approuvé par le Sommet de l'EAC en avril 2011 en vue de la mise en oeuvre. L'EAC a plusieurs initiatives pour faciliter et accélérer le développement du secteur agricole. La CEEAC exécute son programme régional sur la sécurité alimentaire et la politique agricole commune.

QUEL EST LE PROGRÈS RÉALISÉ AU NIVEAU DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE?

LE PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)

21. Au niveau continental, le PIDA a élaboré une perspective macroéconomique pour la demande d'infrastructure dans chaque secteur jusqu'en 2040 (ou 2020 pour les TIC), les lacunes anticipées et les goulots d'étranglement créés par l'inadéquation entre l'offre et la demande, les inefficacités institutionnelles précédemment soulignées et les options pour l'identification, la préparation et le financement des projets. Le programme est élaboré pour le court et le moyen terme (jusqu'en 2020 et 2030) avec une perspective à long terme pour satisfaire la demande jusqu'en 2040. Compte tenu des besoins urgents de l'Afrique en matière d'infrastructure, la liste des projets et programmes pour la mise en œuvre à court terme est incluse dans le plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA. On estime à plus de 360 milliards de dollars le coût actuel de PIDA. Le coût total du PAP de 2012 à 2020 sera de l'ordre de près de 68 milliards de dollars ou d'environ 7,5 milliards de dollars par an pendant les 9 prochaines années. La mobilisation des fonds pour la mise en oeuvre du PIDA demeure un défi.

PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (CAADP)

22. D'importants progrès sont enregistrés dans la mise en oeuvre de la CAADP en rapport aux dépenses agricoles et à la croissance sectorielle visant à atteindre les objectifs de Maputo consistant à allouer respectivement au moins 10% du budget du secteur public tous les ans à l'agriculture et au moins 6% de la croissance sectorielle annuelle. Les statistiques récentes révèlent qu'environ 11 pays ont atteint ou dépassé la cible de 10%. Neuf pays dépensent entre 5 et 10% et 29 pays ont consacré moins de 5% de leurs budgets totaux à l'agriculture. Le nombre de pays signataires de leurs contrats de CAADP a été porté à vingt-neuf. Sur ces 29 pays signataires, 21 ont finalisé la formulation des plans d'investissement national du CAADP qui ont été également examinés indépendamment.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES AFRICAINES

23. Le statut du Fonds monétaire africain a été récemment adopté par les ministres africains de la Justice et sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement en vue de leur adoption. Le statut et le protocole de la Banque africaine d'investissement ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. La Libye se propose d'abriter la Banque, mais, en raison de l'instabilité politique qui prévaut, le pays est actuellement incapable d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil de la Banque. Afin de permettre l'entrée en vigueur des textes juridiques de la Banque, il convient d'avoir treize ratifications additionnelles.

CHARTRE AFRICAINE SUR LES STATISTIQUES (ACS) ET STRATÉGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE (SHaSA)

24. L'utilisation des statistiques fiables, comparables et de qualité est incontournable pour tout processus de contrôle et d'évaluation. À cet égard, la Charte africaine sur les statistiques, qui invite les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs des données statistiques à collaborer plus étroitement et efficacement afin d'améliorer la qualité et l'utilité des informations statistiques, a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009. À ce jour, la charte a été signée par 22 pays et ratifiée par six pays seulement. La stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2010 et en cours de mise en œuvre par les parties prenantes concernées.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL (ZLEC) ET STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN (BIAT)

25. Lors de sa 18^e session ordinaire organisée du 29 au 30 janvier 2012 à Addis Abeba, Éthiopie, sur le thème "Stimulation du commerce intra-africain", le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté une Décision (Assembly/AU/Dec.394 (XVIII)) et une déclaration (Assembly/AU/Decl.1(XVIII)), qui traduisent le fort engagement politique des responsables africains à accélérer et approfondir l'intégration du marché continental. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'une feuille de route pour la création d'une ZLEC à la date indicative de 2017. Lors de sa 19^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Décision Assembly/AU/Dec.426(XIX) soulignant, entre autres, les principales réalisations accomplies dans la mise en œuvre du Comité africain de haut niveau sur le commerce et les conclusions des consultations du Comité des sept chefs d'État et de gouvernement sur les défis des niveaux faibles du commerce intra-africain, des infrastructures, et les capacités de production pour l'accélération de la ZLEC et la stimulation du commerce intra-africain. La Commission de l'Union africaine organise

actuellement une consultation régionale avec les diverses CER sur la création de la zone de libre-échange continental.

LE PROGRAMME MINIMUM D'INTÉGRATION (MIP)

26. Le MIP a été élaboré par la Commission de l'Union africaine en étroite collaboration avec les CER et a été adopté comme "cadre continental stratégique dynamique pour le processus d'intégration". La Commission de l'Union africaine a élaboré un plan d'action à mettre en oeuvre pour le MIP qui a été adopté par le cinquième COMAI et entériné par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'UA en janvier 2012. La Commission de l'Union africaine a été mandatée pour estimer les besoins de financement nécessaire (coût) en vue de la mise en oeuvre de chaque activité et du projet contenu dans le plan d'action du MIP. Le coût total de la mise en oeuvre du Plan d'action du MIP est estimé à 110.950 millions de dollars américains. La Commission de l'Union africaine grâce à l'appui du PNUD avait entrepris une étude de faisabilité du Fonds d'intégration africaine qui a été présenté à la septième conférence des ministres africains en charge de l'Intégration en vue de leur examen et de leur adoption.

MEILLEURES PRATIQUES: ARRANGEMENT TRIPARTITE EAC-COMESA-SADC

27. L'arrangement tripartite COMESA-EAC-SADC représente la meilleure pratique que les autres CER sont encouragées à émuler afin d'accélérer l'harmonisation de leurs programmes et activités. Lors de leur second sommet à Johannesburg en Afrique du Sud le 12 juin 2011, les chefs d'État et de gouvernement tripartite ont signé la Déclaration lançant les négociations pour la création de la Zone de libre-échange tripartite. Ils ont adopté la feuille de route pour la création de la ZLE tripartite et ont également adopté les principes de négociation de la ZLE tripartite, les processus et le cadre institutionnel. La ZLE tripartite comporte trois piliers; l'intégration du marché, le développement des infrastructures et le développement industriel. Les négociations seraient finalisées en juin 2014, conformément à la feuille de route arrêtée. Les États membres tripartites devraient finaliser les questions de négociation en suspens en particulier les offres de tarif et les règles d'origine.

DÉFIS ET CONTRAINTES

28. Malgré les progrès réalisés dans tous les secteurs, l'Afrique fait toujours face à plusieurs difficultés, entre autres, les problèmes nés de l'harmonisation des politiques; la détermination politique inadéquate pour mettre en oeuvre les décisions d'intégration; l'absence/inefficacité des mécanismes de compensation pour les perdants temporaires du processus d'intégration; l'inadéquation des infrastructures d'intégration physique, les ressources humaines et financières inadéquates; le manque d'appropriation des projets nationaux et aux niveaux communautaires; cette situation peut s'expliquer par l'approche verticale utilisée

en élaborant les divers programmes et politiques régionaux et continentaux avec la faible participation du secteur privé et des organisations de la société civile; .

PERSPECTIVES D'AVENIR

29. Les CER avancent à différents rythmes dans le processus d'intégration. Certaines CER ont réalisé de très bons progrès dans divers secteurs, mais d'autres sont toujours à la traîne et peinent à arriver. Comme perspectives d'avenir, le rapport recommande que: la planification à long et moyen termes soit soulignée dans la traduction des stratégies et politiques communautaires en un programme réel de développement global; le rôle des CER en matière de contrôle et d'évaluation du processus d'intégration devrait être renforcé; les États membres devraient privilégier la mise en œuvre des programmes régionaux au niveau national; les États membres ont besoin de plus d'assistance dans la mise en œuvre des cadres de politiques régionales par le plaidoyer accru et l'assistance technique au niveau national; la nécessité de les rationaliser à divers niveaux. Les États membres devraient s'engager à la gouvernance de l'intégration en mettant en œuvre les programmes et les projets arrêtés aux niveaux régional et continental; les travaux en cours sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine devraient être épaulés par les CER et les États membres afin de financer les programmes d'intégration et les traduire en réalité; et les CER qui ne l'ont pas fait devraient également commencer à envisager la mise en place de leurs propres sources alternatives de financement.

ANNEXE I: adhésions aux CER

Pays et CER	Adhésion (1)	Adhésion (2)	Adhésion (3)	Adhésion (4)	No. d'adhésion
Cap-Vert	CEDEAO				1
Cameroun	CEEAC				1
Congo	CEEAC				1
Gabon	CEEAC				1
Guinée Équatoriale	CEEAC				1
Afrique du Sud	SADC				1
Botswana	SADC				1
Lesotho	SADC				1
Mozambique	SADC				1
Namibie	SADC				1
Algérie	UMA				1
Guinée	CEDEAO	CEN-SAD			2
Mauritanie	UMA	CEN-SAD			2
Bénin	CEDEAO	CEN-SAD			2
Burkina Faso	CEDEAO	CEN-SAD			2
Côte d'Ivoire	CEDEAO	CEN-SAD			2
Gambie	CEDEAO	CEN-SAD			2
Ghana	CEDEAO	CEN-SAD			2
Guinea Bissau	CEDEAO	CEN-SAD			2
Liberia	CEDEAO	CEN-SAD			2
Mali	CEDEAO	CEN-SAD			2
Niger	CEDEAO	CEN-SAD			2
Nigeria	CEDEAO	CEN-SAD			2
Sénégal	CEDEAO	CEN-SAD			2
Sierra Leone	CEDEAO	CEN-SAD			2
Togo	CEDEAO	CEN-SAD			2
Rép. Centrafricaine	CEEAC	CEN-SAD			2
Tchad	CEEAC	CEN-SAD			2
São Tomé & Príncipe	CEEAC	CEN-SAD			2
Angola	CEEAC	SADC			2
Comores	COMESA	CEN-SAD			2
Egypte	COMESA	CEN-SAD			2
Rwanda	COMESA	EAC			2
Éthiopie	COMESA	IGAD			2

11

Pays et CER	Adhésion (1)	Adhésion (2)	Adhésion (3)	Adhésion (4)	No. d'adhésion	
Somalie	IGAD	CEN-SAD			2	
Madagascar	SADC	COMESA			2	
Malawi	SADC	COMESA			2	
Maurice	SADC	COMESA			2	
Seychelles	SADC	COMESA			2	
Swaziland	SADC	COMESA			2	
Zambie	SADC	COMESA			2	
Zimbabwe	SADC	COMESA			2	
Tanzanie	SADC	EAC			2	
Maroc	UMA	CEN-SAD			2	
Tunisie	UMA	CEN-SAD				
Burundi	COMESA	EAC			2	35
RD Congo	CEEAC	SADC	COMESA		3	
Djibouti	COMESA	CEN-SAD	IGAD		3	
Érythrée	COMESA	CEN-SAD	IGAD		3	
Soudan	COMESA	CEN-SAD	IGAD		3	
Ouganda	COMESA	EAC	IGAD		3	
Libye	UMA	COMESA	CEN-SAD		3	7
Kenya	COMESA	EAC	IGAD	CEN-SAD	4	

ANNEXE II: CER sélectionnées, programmes, projets et institutions par secteur/zone

Politiques de compétition

CER	Programmes/Projets/Institutions	État
COMESA	Commission de compétition régionale	
IGAD	NA	NA
EAC	Politique et législation de compétition de l'EAC	Fonctionnel
CEEAC	Étude sur la loi de la compétition et le droit de la propriété intellectuelle.	Prevue
SADC	NA	NA
CEDEAO	Autorité régionale de la compétition (ARC)	En cours
CENSAD	NA	NA
UMA	NA	NA

Postes-frontière juxtaposés (OSBPs)

CER	Programmes/Projets/Institutions	État
COMESA	OSBPs	Fonctionnel/En cours /Prévu
IGAD	NA	NA
EAC	OSBPs	Fonctionnel/En cours /Prévu
CEEAC	OSBPs	Prévu
SADC	OSBPs	Fonctionnel/En cours /Prévu
CEDEAO	OSBPs	Fonctionnel/En cours /Prévu
CENSAD	NA	NA
UMA	NA	NA

Facilitation du commerce

CER	Programmes/Projets/Institutions
COMESA	Le Programme du COMESA pour harmoniser les mesures sanitaires et phytosanitaires en vue d'une zone de libre-échange fonctionnelle (ZLE) Marché régional des approvisionnements du COMESA Programme de facilitation du commerce de petite échelle du COMESA Développement des infrastructures pour le commerce transfrontalier de petite échelle. Commerce des Services
IGAD	NA
EAC	Exécuté dans le cadre de l'Union douanière de l'EAC ainsi que la mise en oeuvre du protocole du marché commun de l'EAC
ECCAS	NA
SADC	Service d'accréditation de la SADC (SADCAS)
CEDEAO	Loi régionale complémentaire de la CEDEAO de contrôle de la charge à l'essieu
CENSAD	NA
UMA	NA

Promotion de l'investissement

CER	Programmes/Projets/Institutions
COMESA	Accord d'investissement régional du COMESA L'agence d'investissement régional du COMESA a été créé Le COMESA a mis au point un modèle sur les accords d'élimination de la double imposition Investissement du COMESA pour un Conseil économique du COMESA
IGAD	Forum économique du COMESA
EAC	Modèle de code d'investissement Élaboration d'une charte pour le développement des PME Le Conseil économique de l'Afrique de l'Est en place et fait la mobilisation active L'annuaire économique de l'Afrique de l'Est produit régulièrement
CEEAC	Stratégie régionale sur la promotion de l'investissement et création des fonds de garantie des PME (prévus)
SADC	Protocole sur le financement et l'investissement Forum des PDG des agences de promotion de l'investissement de la SADC
CEDEAO	Création du Marché d'investissement commun de la CEDEAO

	(ECIM) Code d'investissement communautaire Incubateur économique pilote de la chaîne des valeurs pour les petites entreprises Forum économique de la CEDEAO et Prix Sommet des PME
CENSAD	NA
UMA	NA

Agriculture et sécurité alimentaire

CER	Programmes/Projets/Institutions
COMESA	Alliance pour le commerce des denrées en Afrique orientale et australe (ACTESA) Programme des agro-intrants régionaux du COMESA (COMRAP) Programme des marchés de l'agriculture en Afrique (AAMP) Renforcement des marchés et commerce régional pour la sécurité alimentaire (SMART-FS) Biotechnologie et commerce régional du bétail Mise en œuvre du CAADP
IGAD	Gestion des risques de catastrophe au niveau régional (DRM) Stratégie de sécurité alimentaire de l'IGAD Initiative de la politique du bétail de l'IGAD
EAC	Plan d'action de la sécurité alimentaire de l'EAC (EAC FSAP) Stratégie de l'EAC sur la prévention et le contrôle des maladies transfrontalières et zoonotiques (2012-2017)
CEEAC	Programme régional sur la sécurité alimentaire (RPFS-ECCAS) Politique agricole commune (CAP-ECCAS)
SADC	Déclaration et plan d'action de Dar Es-Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire Réseau de la sécurité des semences de la SADC (SSSN)
CEDEAO	Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) La Charte régionale pour l'aide, la prévention et la gestion des crises alimentaires Stratégie et plan d'action pour le développement de l'élevage
CENSAD	NA
UMA	NA

Santé

CER	Programmes/Projets/Institutions
COMESA	Programme plurisectoriel sur le VIH/Sida
IGAD	Programme de partenariat régional sur le VIH et le Sida (IRAPP)
EAC	Programme sur le VIH et le Sida Projet de collaboration en matière de laboratoire de santé publique de l'Afrique de l'Est (EAPHLNP) Réseau intégré de surveillance épidémiologique de l'Afrique de l'Est (EAIDSNet)
CEEAC	Création d'un système d'information sanitaire sur le VIH/Sida en Afrique centrale Mise en oeuvre de la Déclaration de Brazzaville
SADC	NA
ECOWAS	Campagne pour l'éradication de la malaria dans la région du COMESA d'ici 2015 Organisation de la santé de l'Afrique de l'Ouest (WAHO)
CENSAD	NA
UMA	NA

Planification, contrôle et processus d'évaluation

CER	Vision à long terme et plans à moyen terme	Stratégie de développement /Plan stratégique	Rapport annuel	Système de compte rendu et de contrôle
COMESA	Non	Plan annuel à moyen terme (2011-2015)	Oui	Oui
IGAD	Non		Oui	Non
EAC	Non	Stratégie de développement (2012-2016)	Oui	Oui
CEEAC	Non	Non	Oui	Non
SADC	Plan de développement stratégique régional et indicatif (RISDP)	Plans d'action	Oui	Oui
CEDEAO	Vision 2020 et plan d'action à moyen terme (MTAP)	Plan stratégique régional 2011-2015	Oui	Oui

CENSAD	Non	Non	Non	Non
UMA	NA	NA	NA	NA

ANNEXE III: Objectifs statutaires des CER

CER	Objectifs généraux	Objectifs d'intégration	Mise en oeuvre
EAC	Développer des politiques et programmes visant à élargir et approfondir la coopération au sein des États membres dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques, de la paix et de la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Union douanière; - Marché commun; - Plus tard, l'union monétaire suivie de la fédération politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole sur la création d'une union douanière de l'Afrique de l'Est -2004; - Protocole pour la création d'un marché commun; - Etude en cours pour l'union monétaire; - Etude en cours pour la fusion entre l'EAC, la SADC et le COMESA
CEDEAO	Coopération économique, sociale et culturelle	Union économique par étapes:- Harmonisation; <ul style="list-style-type: none"> - création des entreprises conjointes; - création d'un marché commun à travers: la zone de libre-échange le tarif extérieur commun et la politique commerciale commune; - création d'une union monétaire, libre circulation; - accord régional sur les investissements transfrontaliers; - code d'investissement régional; - politique communautaire sur la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention sur la coopération transfrontalière à la CEDEAO; - Politique agricole de la CEDEAO

COMESA	<ul style="list-style-type: none"> - croissance durable et développement des États membres; - adoption conjointe des politiques et programmes macro-économiques; - création de climats favorables pour l'investissement étranger, transfrontalier et local; - promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein des États membres en vue d'améliorer le développement économique de la région. 	<p>Contribution à la création, à la promotion et à la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine dans les domaines de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du commerce et coopération douanière: créer une union douanière; - transport et communication; - industrie et énergie; - questions monétaires et financières; - agriculture; - développement économique et social. 	<p>Union douanière: étude en cours pour la fusion de l'EAC, de la SADC et le COMESA</p>
SADC	<p>Croissance économique durable et équitable et développement socio-économique; Lutte contre la pauvreté; Promotion du développement/coopération ; Démocratie, paix, sécurité et stabilité</p>	<p>Harmoniser les politiques socio-économiques et politiques; Élimination progressive des obstacles à la libre circulation</p>	<p>14 protocoles; Etude en cours pour la fusion de l'EAC, de la SADC et du COMESA</p>
CEEAC	<p>Coopération et développement dans les domaines énumérés</p>	<p>Élimination des taxes douanières et des barrières non tarifaires; Création d'un tarif extérieur commun; Création d'une politique commerciale commune; Libre circulation; Harmonisation des politiques nationales</p>	<p>Mise en œuvre en douze ans scindée en trois étapes de 4 ans chacune:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stabilité du régime fiscal et douanier; calendrier de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et harmonisation des tarifs douaniers en vue du tarif extérieur commun; 2. Création d'une zone de libre-échange; 3. Création d'une union douanière.

			18 Des protocoles ont été adoptés
CEN-SAD	Promotion du commerce extérieur; Paix et sécurité.	Création d'une union économique globale; Liberté de circulation et d'installation; Amélioration des moyens de transport et communication; Coordination des systèmes éducatifs et pédagogiques	Charte de la paix et de la sécurité
IGAD	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des stratégies conjointes de développement; - Création d'un climat propice au commerce extérieur; - Réalisation de la sécurité alimentaire régionale; - Lutte commune contre la sécheresse; - Protection de l'environnement; - Promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région et création de mécanismes dans la sous-région pour la prévention des conflits inter et intra-étatiques ; gestion et résolution par le dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques; - Promotion et atteinte des objectifs du COMESA et de ceux de la Communauté économique africaine 	
AMU	Objectifs multidimensionnels en particulier au regard de la défense: sauvegarder l'indépendance de chaque Etat membre	Œuvrer progressivement vers la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux; Poursuite des politiques communes dans divers domaines; Création des projets communs et élaboration des programmes globaux et sectoriels	

ANNEXE IV: mécanismes institutionnels des CER

Organes	CEDEAO	COMESA	SADC	IGAD	EAC	CEEAC	UMA	CEN-SAD
Organes politiques	Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement	Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement	Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, troïka comprenant le président sortant, en exercice et futur	Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement	Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement	Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement	Conseil présidentiel	Conseil des chefs d'Etat
Organe exécutif	Conseil des ministres	Conseil des ministres	Conseil des ministres	Conseil des ministres	Conseil des ministres de la Coopération	Conseil des ministres	Conseil des ministres des Affaires étrangères	Conseil exécutif
Organe législatif	Parlement				Assemblée législative		Conseil consultatif	
Organe judiciaire	Cour de Justice (membres nommés par le tribunal d'arbitrage)	Cour de justice	Tribunal		Cour de justice	Court de Justice	Autorité judiciaire	
Organe économique et social	Conseil économique et social	Comité consultatif des hommes d'affaires et				Comité consultatif		Conseil économique, social et culturel

Organes	CEDEAO	COMESA	SADC	IGAD	EAC	CEEAC	UMA	CEN-SAD
		d'autres groupes d'intérêt						
Comités techniques	Comités techniques	Comités techniques			Comités sectoriels	Comités techniques spécialisés	Comités ministériels spécialisés	
Divers organes	Coopération, compensation et fonds de développement; Comité des banques centrales; Comité sur les questions liées aux capitaux	Comité des gouverneurs des banques centrales Gouverneurs des banques; Comité intergouvernemental; Secrétariat	Défense, sécurité et organe de politique de coopération Organe politique; Comité intégré des ministres; Comité des membres du personnel permanent; Secrétariat; Comité national de la SADC;	Comité des ambassadeurs; Secrétariat	Comité de coordination Secrétariat ;	Secrétariat général	Comité de suivi; secrétariat général	Secrétariat général

Organes	CEDEAO	COMESA	SADC	IGAD	EAC	CEEAC	UMA	CEN-SAD
Institutions autonomes des CER	Banque d'investissement et de développement; Organisation ouest-africaine de la santé			Banque de développement; Organisation de la pêche du Lac Victoria; Conseil interuniversitaire ; Académie de l'aviation civile;				Banque de développement